

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2022

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CROZE Nadège, CUVILLIER LACHIZE Sylvie, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN Carole, MM : GALLIOT Olivier, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSSIAT Tadeuse

Arrivé en cours de séance : M. GOUT Florent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MANCEAU Corentin à Mme MONNOT Laurence

I – Le compte rendu de la séance du 11 janvier 2022 est approuvé

II – M. VINSSIAT Tadeuse est désigné secrétaire de séance.

III- CCL : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la mise en place d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Loges et les Communes membres pour les travaux d'entretien des voiries,

Accepte les termes de la convention de groupement,

Autorise Mme le Maire à signer la convention et tout document s'y afférent.

IV- CCL: CONVENTION D'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE 2021-2024 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Dénonce la convention approuvée par la délibération du Conseil Municipal n°2020/71 pour laquelle ne figurait pas l'annexe des prestations par Commune et les modalités de décompte de la compensation financière

Approuve les termes de la nouvelle convention pour la période 2021-2024

Autorise Mme le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente convention.

ARRIVÉE DE M. GOUT FLORENT

V- SIA : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2020 :

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du RPQS 2020 du SIA

VI- ATTRIBUTION DE NUMÉROS DE RUE MANQUANTS SUR LA COMMUNE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les numéros manquants suivants :

- Route de Jargeau : n°196 bis
- Route du Trépied : n° 7 et n°9
- Lieu-dit La Rondelle : n°1
- Lieu-dit Les Tremblats : n°1
- Lieu-dit Marmain : n°1
- Lieu-dit Planches barras : n°1
- Lieu-dit Courpain : n°1
- Lieu-dit Le Bois Thomas : n°1
- Lieu-dit Forcelles : n°1

Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés et une plaque leur sera distribuée prochainement.

VII- TRAVAUX SALLE MULTI-ACTIVITÉS : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - LITIGE AVEC LA SOCIÉTÉ MV BATIMENT :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DU VOLET III :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Valide la proposition du protocole transactionnel, pour le règlement de la facture de la société MV BATIMENT, relative aux travaux supplémentaires lors de la construction de la salle multi-activités, mettant un terme définitif au litige entre la société MV BATIMENT et la Commune d'Ouvrouer les Champs,

Autorise Mme le Maire à signer ce protocole transactionnel et tout document s'y afférent,

Autorise Mme le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret à hauteur de 80% du montant des travaux.

VIII- CHOIX DE L'ORGANISME DE PRÊT POUR LA CONSTRUCTION DU CITY-STADE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Autorise Mme le Maire à contracter, auprès de la Banque Populaire Val de France, un emprunt relais d'un montant de 66 000 €, au taux fixe de 0.50 % pour le projet de construction du City-Stade, qui sera entièrement remboursé par les subventions et le FCTVA que touchera la commune d'ici 2 ans.

IX – ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Assainissement, transmis par M. CROIBIER Bruno, Percepteur, qui s'établit comme suit :

- Recettes de fonctionnement :	47 478.94 €
- Dépenses de fonctionnement :	41 413.54 €
- Recettes d'investissement :	16 295.58 €
- Dépenses d'investissement :	14 407.38 €

X- ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Assainissement, arrêtant les résultats définitifs, en concordance avec le compte de gestion 2021 transmis par le Percepteur, suivants :

- Recettes de fonctionnement :	47 478.94 €
- Dépenses de fonctionnement :	41 413.54 €
- Recettes d'investissement :	16 295.58 €
- Dépenses d'investissement :	14 407.38 €

XI - ASSAINISSEMENT : AFFECTATION AU RÉSULTAT :

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 du Budget Assainissement, le Conseil Municipal décide de reporter l'affectation aux résultats comme suit : l'excédent de fonctionnement au compte R002, soit 35 335.82 € et l'excédent d'investissement au compte R001, soit : 32 593.00 €.

XII- ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

Adopte le Budget Primitif 2022 de l'Assainissement, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, comme suit :

- Recettes de fonctionnement :	77 308.98 €
- Dépenses de fonctionnement :	77 308.98 €
- Dépenses d'investissement :	50 776.78 €
- Recettes d'investissement :	50 776.78 €

XIII- REMBOURSEMENT DES CHARGES SUPPORTÉES PAR LA COMMUNE ET AFFÉRENTES AU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, décide le remboursement par le Budget Assainissement au Budget Général de la Commune des frais suivants :

- 1 500.00 € T.T.C.: au titre de la maintenance informatique, estimés à 35% des factures adressées à la Commune, somme inscrite au Budget Primitif 2022 de l'Assainissement, section exploitation dépenses, au compte 628 et au Budget Principal de la Commune 2022, section fonctionnement recettes, au compte 70872.

- 1 597.21 € T.T.C.: au titre des salaires estimés à 1/12ème de l'agent du secrétariat de Mairie, à temps non complet, somme inscrite au BP 2022 de l'Assainissement, section exploitation dépenses, au compte 628 et au BP 2022 de la Commune, section fonctionnement recettes, au compte 70841.

- 602.79 € T.T.C.: au titre des charges sociales, somme inscrite au BP 2022 de l'Assainissement, section exploitation dépenses, au compte 628 et au BP de la Commune 2022, section fonctionnement recettes, au compte 70841.

XIV- BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve le compte de gestion 2021 du Budget Principal de la Commune, transmis par M. CROIBIER Bruno, Percepteur, qui s'établit comme suit :

- Recettes de fonctionnement :	337 338.33 €
- Dépenses de fonctionnement :	326 988.65 €
- Recettes d'investissement :	70 281.91 €
- Dépenses d'investissement :	57 909.74 €

XV- BUDGET COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune, arrêtant les résultats définitifs, en concordance avec le compte de gestion 2021 transmis par le Percepteur, suivants :

- Recettes de fonctionnement :	337 338.33 €
- Dépenses de fonctionnement :	326 988.65 €
- Recettes d'investissement :	70 281.91 €
- Dépenses d'investissement :	57 909.74 €

XVI - BUDGET COMMUNE : AFFECTATION AU RÉSULTAT :

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021, le conseil municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement au compte R002, soit : 261 952.29 € et le déficit d'investissement cumulé au compte D001, soit : 5 185.67 €.

Il convient également d'affecter la somme de 12 422.87 € au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement.

XVII - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations pour 2022, comme suit :

UNA	558.00 €
Coopérative scolaire	300.00 €
Hôpital de Sully	100.00 €
Musique Férolles/Ouvrouer	500.00 €
Comité d'Animation	200.00 €
Garderie des P'Tits Loups	4 300.00 €
Banque Alimentaire	130.00 €

Mme le Maire précise que l'Amicale des Anciens et l'association « Les Enfants du Village » n'ont pas demandé de subvention cette année.

Suite aux difficultés rencontrées par la Garderie en raison des absences liées au COVID, une subvention exceptionnelle leur a été allouée.

XVIII- DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la somme de 800 € allouée au compte 6535 pour la formation des élus.

XIX - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - TAXES LOCALES 2022 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Mme le Maire de reconduire les taux de 2021 pour 2022, en prenant en compte les effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les taux, comme suit :

Taxe d'habitation :	0 %
Foncier bâti :	35.73 %
Foncier non bâti :	47.63 %

XX- BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

Adopte le Budget principal de la Commune 2022, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, comme suit :

- Recettes de fonctionnement :	559 124.64 €
- Dépenses de fonctionnement :	559 124.64 €
- Dépenses d'investissement :	139 756.97 €
- Recettes d'investissement :	139 756.97 €

XXI QUESTIONS DIVERSES :

a) 14 juillet :

Le Conseil Municipal, après discussion, décide que la Commune organisera un feu d'artifice et une retraite aux flambeaux au 14 juillet. Le repas est, pour le moment, également prévu. Ce point sera revu en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Une réunion de la commission fêtes et cérémonies aura lieu le mercredi 4 mai 2022, à 18h30 en mairie.

b) Elections présidentielles :

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00, à l'Espace Oratorien

c) Achat de la parcelle ZI n°138 :

Mme le Maire informe le conseil de la signature chez le notaire de l'acte d'achat de la parcelle ZI n°138

d) Information :

Mme le Maire demande à l'Assemblée un volontaire pour gérer le remplacement du Food Truck qui ne passe plus sur la Commune. Aucun volontaire ne s'est manifesté.

e) Réunion Commission sécurité :

Elle aura lieu le 11 mai 2022, à 19h00, en mairie

f) Relevés des compteurs d'eau :

Mme le Maire explique au conseil que plusieurs Oratoriens lui ont fait part de problèmes lors du relevé des compteurs d'eau. Après débat, M. GALLIOT Olivier, Vice-Président du SIAEP informera le Président des problèmes rencontrés afin de trouver des solutions.

g) Marché Local :

La date est fixée au 22 mai 2022

h) Café éphémère :

Nouvelle date au 27 mars 2022

i) SICTOM :

M. SIROP Guillaume, ayant participé à la dernière réunion du SICTOM, informe le conseil que les 1203 personnes de l'association « L'Adus » vont être refacturées, tel que déclaré légal par le Tribunal d'Orléans. Il s'agit des factures de 2017 et 2018.

j) Projet Carrières :

Le Conseil Municipal déclare qu'ils ont déjà délibéré défavorablement face à ce projet et qu'ils ne souhaitent pas revoir cette question une nouvelle fois en conseil, comme demandé par les porteurs du projet de carrières.

k) Prochaine réunion de conseil :

Le 26 avril 2022, à 20h00.